

Délibération N° 2024-06-31-P

Autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le
sur le poste de Responsable de service Entretien de
l'Espace public

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	43
Absent.e.s	2

SÉANCE DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **7 juin 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER ; M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN ; M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER ;

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LACHELACHE	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
M. GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. CORNELIS
Mme VIENNEY	a donné mandat à Mme CHARDIN
M. MATHIEU	a donné mandat à M. BERTRAND
M. BEDOURET	a donné mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donné mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LACROIX	a donné mandat Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LARABI ; Mme INDJA ;

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Délibération n°2024-06-31-P

Autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le
sur le poste de Responsable de service Entretien de l'Espace public

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L412-6, L332-8 et L332-9

VU la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux.

VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux techniciens territoriaux ;

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles L332-8 et L332-9 code général de la Fonction Publique permettent le recrutement d'agent.e contractuel.le dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

CONSIDÉRANT que pour faire face, dans ce domaine, à un marché de l'emploi sous tension et répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement aux agents contractuels ;

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil Social Territorial du 25 avril 2024 ;

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Par 37 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE ; M. GUENICHE ; Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA ; Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. ALLERIN, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY ; Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. KEITA ; M. FOURESTIER ; M. BEDOURET ; Mme CAZALS ; Mme CHAMBRE-MARTIN ; M. MATHIEU ; M. BERTRAND ; M. TARGUI ; M. DE LACROIX ; Mme CACAIS-BERANGER ;

Par 6 abstentions :

Mme GAUTHIER, Mme FENASSE, M. DAUMONT-LEROUX ; M. ORJEBIN ; Mme MICHEL ; Mme TRANCART

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le sur le poste permanent à temps complet de Responsable de service Entretien de l'Espace public ; sous l'autorité du Directeur des Espaces Publics, Mobilités et Biodiversité, il- elle est chargé.e. de :

- Animer et piloter des responsables d'équipes dans un service de 64 agents : encadrement, évaluation, formation, gestion des conflits interne et externe...
- Gérer, organiser, la relation citoyenne sur l'ensemble des questions de proximité que gère le service ainsi que les éléments de reporting des réponses et services fait.
- Assurer la gestion administrative et budgétaire du service : planification d'activités, budget prévisionnel, exécution et suivi budgétaire, bilan d'activité annuel, rédaction de documents et actes administratifs dont marchés publics, tenue de tableaux de bords, etc.
- Optimiser la gestion et l'utilisation du parc de véhicules du service, en lien avec le responsable de secteur Roulage et le garage municipal, en s'appuyant sur le système de géolocalisation et les réflexions sur la mécanisation du travail
- Définir et mettre en place une gestion des espaces publics plus respectueuse de l'environnement : développement de l'utilisation de techniques écoresponsables, réduction des émissions de gaz à effets de serre, réduction de la consommation d'eau ou réutilisation d'eau grise...
- Optimiser le fonctionnement du service, notamment la collecte des encombrants afin de l'adapter aux évolutions réglementaires, en lien avec le territoire
- Organiser le suivi technique et financier des opérations déléguées à des prestataires (travaux de voirie, opérations de nettoyage, collecte, etc.)
- Assurer la liaison avec la direction des déchets du territoire de Marne et Bois pour une synergie des actions sur le terrain et le relai avec la population
- Assurer une veille sectorielle prospective (technique, réglementaire, échanges de pratiques)

Ce poste d'attaché territorial de catégorie A ou de technicien territorial de catégorie B est susceptible d'être occupé par un.e agent.e contractuel.le dans les conditions suivantes :

L'intéressé.e devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures classé au moins de niveau 5 ou 6 ou d'un titre reconnu équivalent et /ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 389 et 1015 selon les diplômes détenus et l'expérience professionnelle.

Les indices bruts de début (IB=389) et de fin (1015) seront automatiquement revalorisés avec l'évolution de la grille de rémunération du grade ou des grades afférents.

Délibération n°2024-06-31-P

Autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le
sur le poste de Responsable de service Entretien de l'Espace public

Article 2 : les crédits correspondants sont inscrits au compte 012 de l'exercice budgétaire en cours.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en
Préfecture du Val de Marne
le
Publication
le **27 JUIN 2024**

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

